



CCCPS / 2023 / DE070
7.5.2. Subventions accordées

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Attribution des subventions pour les manifestations culturelles 2023

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de sa compétence animation de l'espace culturel du Temple de Saillans, la CCCPS a signé avec l'association Faubourg 26 une convention d'objectif d'une durée de 3 ans, pour assurer l'animation du lieu.

Cette convention permet de financer l'animation à hauteur de 7 000 € par an avec une mise à disposition du temple pour une durée de 140 jours par an à titre gratuit. Parallèlement l'association Faubourg 26 s'engage à programmer au maximum 8 à 9 spectacles par an dont au moins 1 pour jeune public, et à organiser une à deux résidences d'artiste, ainsi qu'une exposition annuelle.

Evènements	Subventio n 2019	Subventio n 2023 demandée	Montant proposé pour 2023
Convention Faubourg 26	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer la subvention selon le tableau suivant :

Evènements	Subventio n 2019	Subventio n 2023 demandée	Montant proposé pour 2023
Convention Faubourg 26	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et prospectives du 07-03-2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la subvention à hauteur de 7 000 € pour les manifestations culturelles de Faubourg 26 pour 2023,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

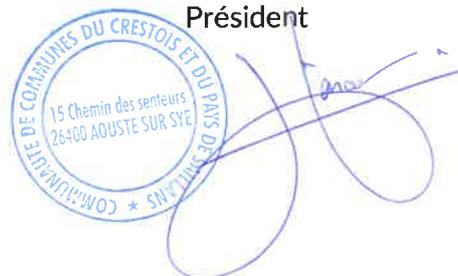
Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 30 MARS 2023